

Humackathon

48h pour sensibiliser
à l'action humanitaire !



Règlement

Humackathon – 21-22 juin 2025

Département international

Section 1 : Général

Article 1 – Présentation

L'évènement Humackathon est organisé par le service Education à la citoyenneté mondiale, Communication et Droit international humanitaire du Département International de la Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone, les 21 et 22 juin 2025 à Bruxelles. Le service se dédie à la promotion et la diffusion du droit international humanitaire et des principes et valeurs humanitaires, auprès d'un large public. Les interventions se déroulent en milieu scolaire, universitaire, professionnel (magistrats, forces armées belges...) avec des animations, auprès des responsables politiques avec des actions de plaidoyer, et auprès du grand public via différents évènements de sensibilisation.

L'Humackathon est l'évènement de clôture de 6 journées de sensibilisation aux principes et valeurs humanitaires déployées entre décembre 2024 et juin 2025 ([Journée Osons l'humanitaire](#)). Les personnes ayant participé à l'une de ces journées sont invitées à mettre en action les connaissances acquises lors de cet évènement qui se veut participatif, créatif et convivial.

L'Humackathon reçoit le soutien financier de la Région Bruxelles-Capitale et de la Direction général Coopération au Développement et Aide humanitaire (DGD).

Article 2 – Point de contact

Margaud Estais

Chargée de projets - Service Education à la Citoyenneté Mondiale, Communication et Droit International Humanitaire - Département International

ASBL Activités Internationales - Croix-Rouge de Belgique

Rue du Rempart des moines, 78 – 1000 Bruxelles

Mail : margaud.estais@croix-rouge.be

Téléphone : 0490 56 88 25

Article 3 – Lieu et date

L'Humackathon se déroulera du samedi 21 au dimanche 22 juin 2025, à la Cité des associations, rue Emile Féron 153, 1060 Bruxelles.

Article 4 – Conditions de participation

L'Humackathon est gratuit et ouvert à tout le monde.

Les personnes peuvent s'inscrire jusqu'au 13/06/2025 sur le site internet DIH de la Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone.

Les participants et les participantes s'engagent à assister à l'évènement dans son intégralité, du samedi 21 juin 2025 à 10h00 au dimanche 22 juin 2025 à 17h00.

Article 5 – Principe

Le mot « hackathon » est la contraction des mots : hack et marathon. En programmation, le terme hack est employé pour désigner une solution rapide qui a été développée pour contourner un problème. Le terme de marathon est quant à lui communément connu pour désigner une épreuve sportive qui doit être réalisée en un temps record.

Le but d'un hackathon est donc de trouver une solution à un problème posé en un temps limité.

Section 2 : Déroulé

Article 6 – Objectif

En équipes, les participants et participantes disposeront de deux jours pour réfléchir et proposer un projet unique et innovant de sensibilisation à l'action humanitaire. Ils présenteront leur projet à un jury d'experts et experts à l'issue de ces deux journées de travail collectif.

Une quête leur sera présentée le premier jour et des équipes seront formées afin de commencer le travail.

Article 7 – Programme

Samedi 21 juin 2025

10h00 : Accueil des participants et participantes

10h00-11h00 : Plénière – Quête et formation des équipes

11h00-17h30 : Hack

13h00-15h30 : Conférences flash

Dimanche 22 juin 2025

9h00 : Accueil des participants et participantes

9h30-10h30 : Hack

10h30-11h00 : Plénière – Conférence

11h00-15h00 : Préparation des présentations

15h00-16h00 : Présentation devant le jury

16h00-16h30 : Délibération du jury

16h30 : Annonce des résultats

Article 8 – Repas

Les repas des samedi et dimanche midi seront pris en charge par la Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone, dans le respect des intolérances alimentaires transmises par les participants et participantes lors de leur inscription.

Section 3 : Désignation des gagnants et gagnantes

Article 9 - Jury

Le jury sera composé de :

- Delphine de Bleeker, Responsable du service Rétablissement des liens familiaux, Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone
- Clémentine Moyart, Directrice du Comité Régional de Bruxelles-Capitale, Croix-Rouge de Belgique
- Laurent Deutsch, Responsable activisme et éducation aux droits humains, Amnesty International Belgique francophone

Article 10 – Critères d'évaluation

- **Faisabilité - 40 points/100** : est-ce que le projet est réaliste du point de vue logistique, financier et des ressources humaines ?
- **Pertinence & efficacité - 30 points/100** : est-ce que le projet se base sur la thématique souhaitée et prévoit d'obtenir des résultats tangibles ?
- **Créativité & innovation - 10 points/100** : est-ce que le projet s'appuie sur une pédagogie et une conception originale ?
- **Impact sociétal - 10 points/100** : est-ce que le projet est pensé de manière à produire des effets durables et orientés sur le changement ?
- **Pitch - 10 points/100** : est-ce que la présentation du projet est de qualité et enthousiasmante ?

Article 11 - Prix

Le jury choisira le meilleur projet qui bénéficiera d'un accompagnement par notre service pour son opérationnalisation. Il désignera également une 2^{ème} et 3^{ème} place.

Les prix sont définis comme suit :

1ère place : accompagnement du projet

L'équipe qui remporte le 1er prix de l'Humackathon se voit offrir l'opportunité de concrétiser son projet en bénéficiant de l'accompagnement de la Croix-Rouge de Belgique à différents niveaux de la réalisation et de la mise en œuvre :

- un financement à hauteur de 5.000€ à dépenser exclusivement dans le cadre de la réalisation du projet avant décembre 2026 ;
- une journée de formation à l'action humanitaire animée par des experts et expertes de la Croix-Rouge de Belgique ;
- un support méthodologique en gestion de projet tout au long de la période de développement et de mise en œuvre ;

- la mise à disposition des bureaux de la Croix-Rouge de Belgique à Bruxelles ou à Namur pour les réunions d'équipe et ateliers de travail ;
- une journée de teambuilding pour renforcer la cohésion de groupe au sein de l'équipe.

2ème place : activité solidaire

L'équipe qui remporte le 2ème prix de l'Humackathon se voit offrir un défi solidaire ou une formation Croix-Rouge, pour chaque membre de l'équipe, par exemple : cours Académie, 20 kilomètres de Bruxelles, formation BEPS.

3ème place : goodies CRB

L'équipe qui remporte le 3ème prix de l'Humackathon se voit offrir un lot de goodies Croix-Rouge pour chaque membre de l'équipe (1 mug, 1 nounours, 1 pins, 1 tote bag – dans la limite des stocks disponibles).

Section 4 : Evaluation

Article 12 – Formulaire d'évaluation à compléter par les participants et participantes

A l'issue de l'évènement, un formulaire d'évaluation sera transmis par la Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone aux participants et participantes. Ce questionnaire a pour objectif de recueillir les avis des participants et participantes et d'en tirer les leçons apprises et bonnes pratiques afin d'améliorer les éditions futures.

Section 5 : Dispositions finales

Article 13 – Interprétation du règlement

La Croix-Rouge de Belgique - Communauté francophone est seule compétente pour décider de toute question relative à l'interprétation du présent règlement, à l'organisation, au déroulement et à la régularité de l'Humackathon.

Si une question d'interprétation du règlement se pose, elle doit être adressée par écrit à la Croix-Rouge de Belgique - Communauté francophone qui émettra, le cas échéant, une directive d'interprétation à laquelle il sera donné la publicité nécessaire.

Article 14 – Exclusion de l'évènement

La Croix-Rouge de Belgique - Communauté francophone se réserve le droit d'exclure toute personne ou équipe qui ne respecterait pas le présent règlement, les [principes](#) et [valeurs](#) de l'organisation, ou aurait un comportement et/ou des propos contraires à l'esprit de tolérance, d'ouverture et de bienveillance véhiculé par cet évènement.

Section 6 : Protection des données personnelles

Article 15 – Utilisation des données communiquées lors de l'inscription

Vos données à caractère personnel collectées dans le cadre de l'évènement sont traitées par l'asbl Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone – Activités internationales, responsable de traitement, ayant son siège social à 1000 Bruxelles, Rue du Rempart des Moines n°78 et inscrit à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0462.132.150, conformément à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au Règlement général sur la protection des données 2016/679 (RGPD).

1. Formulaire d'inscription

Les données collectées (nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone, âge, lieu de résidence, régime alimentaire) lors de l'inscription sont uniquement traitées pour les finalités suivantes :

- La gestion des inscriptions
- Le bon déroulement de l'activité auquel le/la participant·e a souscrit
- Le bon encadrement des participant·es par l'équipe organisatrice
- L'émission de certificats et autres documents attestant du suivi de l'activité
- L'évaluation de l'activité et la production de statistiques à des fins de reporting aux bailleurs de fonds
- La promotion de nos activités de diffusion du droit international humanitaire

Vos données sont conservées pour une durée de 7 ans suite à la fin de l'activité de diffusion du droit international humanitaire.

En aucun cas vos données ne seront cédées ou vendues à une société tierce.

Si, à n'importe quel moment, vous souhaitez consulter, modifier ou supprimer vos données à caractère personnel ou si vous estimez que l'asbl Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone – Activités internationales ne respecte pas votre vie privée, vous pouvez lui adresser un courrier postal à l'adresse 5000 Namur, Bd Ernest Mélot n°42, un courriel à l'adresse dpd@croix-rouge.be ou remplir les formulaires repris sur le site vie privée de la Croix-Rouge de Belgique <https://www.croix-rouge.be/donnees-personnelles/>

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la politique de protection des données à caractère personnel dans le cadre de la diffusion du droit international humanitaire : <https://www.croix-rouge.be/donnees-personnelles/diffusion-du-dih/>.

Article 16 – Capture d'images

L'asbl Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone – Activités internationales se réserve la possibilité d'organiser un reportage photo/vidéo de l'évènement.

Les images qui seront produites à cette occasion serviront à :

- La promotion de ses activités par le biais de campagnes réalisées sur tout support
- L'usage à des fins de communication (interne ou externe), de sensibilisation, de formation

- L'usage à des fins de reporting auprès des bailleurs de fonds

Les différents supports produits permettront de témoigner concrètement du vécu des participant·es à l'occasion de cette activité. La Croix-Rouge de Belgique - Communauté francophone garantit un usage respectueux de ces images.

Vous êtes libres de consentir ou non à l'utilisation de votre image. Les personnes qui n'y consentent pas seront priées de se manifester rapidement auprès de l'équipe organisatrice.